

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDEPENDANT

ABONNEMENTS

Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	UN AN	SIX MOIS
France et Algérie.	10 fr.	6 fr.
Etranger	12 »	7 »
	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

BUREAUX A PARIS : 4, RUE CHAMBIGES

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

JUSTICE A LA VAPEUR !

TUNIS, LE 2 JUILLET 1903

Justice à la vapeur !

Nous ne devons pas, comme beaucoup, nous plaindre de la lenteur que la justice apporte à la solution des affaires. Nous jouissons d'un régime de faveur dont nous savons très gré à Messieurs les juges qui composent la troisième Chambre correctionnelle.

Assigné le 20 juin pour l'audience du 27, notre compte, on en conviendra, a été promptement et lestement baclé, aussi vite que d'avalier une demi-douzaine de bocks et d'étouffer quelques perroquets.

Quel genre de délit avons-nous bien pu commettre pour recevoir toutes ces assignations ?

L'assignation, nous écrit-on, vise un délit d'outrage aux bonnes mœurs pour avoir laissé publier dans la *Petite Tunisie* ces inoffensifs médaillons qui outragent si peu les bonnes mœurs que M. le Procureur de la République lui-même a attendu trois mois avant d'en être convaincu et de les avoir déféré à la police correctionnelle.

Nous n'en voulons pas pour cette misère de procès à l'honorable chef de notre Parquet pour qui nous avons une très grande estime. Ce n'est certainement pas lui qui a voulu ces poursuites que nous nous garderons de qualifier comme l'ont fait plusieurs de nos confrères parisiens ; ces poursuites viennent de plus haut, de M. Pichon lui-même.

Nos confrères de l'Association syndicale des Journalistes coloniaux l'ont bien compris, aussi n'ont-ils pas tardé à s'assembler pour prendre la défense d'un des leurs, objet de pareils moyens de vengeance pour le réduire au silence.

Mais ce qui les a le plus indignés, c'est d'apprendre que malgré notre demande de renvoi motivée par notre absence de Tunis et par conséquent notre impossibilité de nous défendre, nous n'allions pas faire trois mille six cents kilomètres aller et retour, ce qui les a le plus indignés, disons-

nous, c'est que le tribunal ait repoussé cette demande de renvoi et qu'il nous ait *illico*, condamné à un mois de prison et mille francs d'amende.

Dans aucun pays civilisé, disaient les uns, cela ne se serait vu.

Nous ne savons pas si c'est M. Fropro ou M. Dubois qui présidait l'audience ce jour-là mais nous nous permettrons d'apprendre au Président qui a si promptement enlevé notre affaire, qu'on a trouvé que *l'immovibilité dont jouissent les magistrats de Tunis* aurait dû commander au tribunal d'accorder ce renvoi.

Il faisait peut-être chaud, ce matin-là, et la chaleur agit

Em. LACROIX.

Une lettre

A Monsieur le Président de l'Association syndicale des Journalistes Coloniaux :

La Petite Tunisie est menacée de disparaître à bref délai sous les persécutions politiques de M. Pichon, Résident Général, et je viens faire appel à votre confraternelle solidarité.

M. Pichon me rend responsable du mécontentement général. Il a tort, puisque malgré mon opposition vieille d'un an, le tirage de la Petite Tunisie est resté stationnaire et qu'il n'a triplé tout d'un coup qu'il y a un mois. C'est donc sa seule alarme qui fait mon crime comme sous M. Millet. J'ai des précédents.

Trois procès de tendance dont deux en correctionnelle, surgissent de son courroux.

Celui qui vise la destruction de la Petite Tunisie a pour inculpation l'outrage aux bonnes mœurs. J'annexe l'article incriminé à la présente quitte à offenser vos pudeurs, Messieurs.

Je serai certainement condamné, car le but est d'atteindre le cautionnement en le rognant de plusieurs milliers de francs d'amende et de m'enlever mes droits civils et politiques. Il y aura bien entendu de la prison. Et comme les décrets résidentiels ordonnent l'exécution provisoire nonobstant opposition ou appel, le journal sera virtuellement supprimé.

Le second procès est personnel mais émane aussi du ressentiment politique résidentiel.

Je possèdais un commerce de sable. Je l'achète à des italiens qui le prennent librement à la rivière. L'Administration ne leur impose que la formalité de la déclaration sous peine de procès-verbal de contravention. Elle est si tolérante que ce règlement en est tombé presque en désuétude. Comment m'atteindre ?

Soudainement, un conducteur des Travaux Publics est envoyé aux carrières libres et gratuites de sable et exige des italiens la justification de

la déclaration. A ceux qui en manquent on demande le nom de leur acheteur. Procès-verbal est aussitôt dressé contre mes fournisseurs. La bénigne contravention est aussitôt correctionnalisée contre moi tout seul, peut-être pour complicité de vol de sable. L'Administration me demande 22.000 frs. de dommages intérêts. N'étant pas capitaliste à ce point, je m'attends donc à faire 22.000 frs. de prison contrainte par corps.

Enfin, par un troisième procès, au civil, on se borne à me demander 50.000 francs de dommages intérêts. Ce sera le meilleur marché de tous.

Je ne mentionne ce procès que par considération de statistique, car c'est un pur épouvantail passager.

Ce qu'il convient et que je me permets de vous recommander d'en retenir, c'est que M. Pichon, ancien journaliste républicain a tout de même honte d'égorgier politiquement de ses mains un journal républicain.

Il recourt donc à l'artifice de la faire ruiner par des hommes de paille et de détruire le journaliste, sous une pluie de condamnations. Il se vaccine ainsi contre l'accusation de tyrannie.

Il vous appartient, Messieurs et Chers Confrères, de sauvegarder les droits de la pensée et de la critique qui seuls sont véritablement en cause en la circonstance comme chaque fois que la tyrannie veut esquiver un débat politique.

Veuillez agréer, Messieurs et Chers Confrères, les assurances de mes sentiments dévoués.

Signé : EM. LACROIX

Le bureau du syndicat n'est pas resté inactif. Nous ferons connaître le résultat des démarches entreprises.

Mais d'ores et déjà que ceux qui escomptaient la disparition de la Petite Tunisie ne se réjouissent pas encore.

La Petite Tunisie continuera sa publication.

L'affaire de Morès n'est pas close, et les polémiques si bruyantes qu'elles a soulevées vont prochainement se rouvrir.

Nous apprenons, en effet, et nous donnons la nouvelle avant les journaux tunisiens, que les débats du procès en diffamation intenté par le Colonel Rebillat, à M. Jules Delahaye, de la *Libre Parole*, sont fixés au 24 juillet prochain, devant la Cour de Moulins.

Rappelons que c'est M. Maurice Colin député d'Alger, qui se présentera à la barre, pour le Colonel Rebillat.

Une audience sensationnelle en perspective.

DU TAC AU TAC

Mise au point

Avec une bonne foi que chacun appréciera, un journal local, qui a la spécialité des mises au point, a osé annoncer que le banquet de l'Association syndicale des Journalistes coloniaux qui eut lieu à Paris le 18 juin au Café Cardinal, sous la présidence de M. Deloucle, député, était de pure invention dans le but d'impressionner le tribunal devant lequel notre rédacteur en chef était cité à comparaître le lendemain pour une infraction aux règlements qu'il n'a jamais commise comme il le prouvera lorsqu'il comparaitra devant le tribunal.

Notre parti étant pris de ne pas polémiquer avec des gens d'aussi bonne foi qui essaient de nous détourner du but que nous nous proposons d'atteindre, nous réimprimons pour les incrédules, les paroles nous visant prononcées par l'honorable député, couvertes d'applaudissements par tous les convives qui remplissaient toute la salle du premier étage du Café Cardinal :

« Nous saluons MM. Emile Lacroix et Jacques Bohar nos confrères de la Petite Tunisie, a dit M. Deloucle.

« Ils sont des nôtres et si nous sommes appelés à les soutenir nous les soutiendrons, car quelles que soient les opinions exprimées ce sont toujours des manifestations de la pensée et la pensée, nous la voulons libre partout, c'est dire que nous sommes et restons partisans résolus de la liberté de la presse.

Ce fut pour nous une bien belle journée que celle du 18 juin et les applaudissements qui accueillirent le discours du député Deloucle nous emplissent encore les oreilles.

Préalablement, au banquet, le secrétariat général de l'Association nous avait demandé un exposé écrit des agissements résidentiels à notre égard que nous nous étions empressés de lui fournir.

LES BONNES SŒURS

Voici une petite histoire dont nous recommandons la lecture attentive aux défenseurs des curés et des nonnes :

Les journaux locaux ont narré, ces jours-ci, la tentative de suicide de la veuve Catherine Lampassone, qui, en proie à des idées noires par suite de l'entrée de son fils dans les ordres, essaya de se tuer dans la chambrette qu'elle occupait du côté de la rue Tourbet-el-Bey.

La décision de son fils de se consacrer aux sinagrées religieuses n'est pas le seul motif de la résolution de la femme Lampassone.

Ce jeune homme a des idées mystiques tellement ancrées dans la cervelle, qu'il prit un beau jour ses deux jeunes sœurs, et les amena au Refuge de la Marsa, et les confia à la Supérieure, contre reçu comme on ferait d'une denrée quelconque. Depuis ce jour, ces deux fillettes sont employées aux travaux les plus ardu, voire au piochage de la terre.

Le plus curieux, c'est que ces jours-ci des âmes charitables qui prirent l'initiative de faire rapatrier la pauvre Catherine Lampassone et ses deux filles, ne purent faire sortir ces dernières du refuge où leur trop pieux frère les plaça, la Supérieure alléguant que son devoir est de ne les livrer qu'à celui qui les lui confia.

L'affaire est là, les bonnes sœurs refusent toujours à rendre leur proie à la pauvre mère, qui en est réduite à demander au juge des référés, en une prochaine audience, la restitution, forcée de sa progéniture.

Elle aura certainement gain de cause

Il n'est pas nécessaire d'être fin psychologue pour se gausser du recirement d'opinion des feuilles nationalistes et réactionnaires à l'égard de M. Waldeck-Rousseau, à propos de ses dernières déclarations au Sénat.

A les entendre, l'ancien Président du Conseil n'aurait pas fait autre chose que passer armes et bagages dans leur clan.

Or, rien de plus faux.

M. Waldeck-Rousseau, dans son dernier discours, n'a pas du tout désavoué la politique de M. Combes, bien au contraire, il l'a louée, critiquant simplement les procédés d'application de la loi sur les associations.

Mais l'incohérence est telle au camp des anti-républicains qu'ils couvrent de fleurs celui dont ils traînaient le nom dans la boue, du temps qu'il était Président du Conseil.

La voilà bien, la Comédie Politique !

Nos Echos

La Dépêche Tunisienne n'a pas que la spécialité des mises au point.

Elle a aussi celle des informations prématurées et plus ou moins exactes.

Tels ses deux ou trois jours de dimanche et de mardi, auxquels, en l'absence de notre rédacteur en chef à qui nous les avons transmis, il ne nous est pas loisible de répondre.

La Dépêche est trop connue pour ses actes de haute confraternité pour que nous insistions, aujourd'hui, tout au moins.

Aux instigateurs des poursuites contre les fantaisies anodines parues dans notre journal, nous nous permettons de conseiller la lecture attentive des journaux de France qui arrivent par ballots à chaque courrier, et qui se vendent librement sur la voie publique.

Par le texte et par l'illustration, ces feuilles dépassent de mille coupées nos médaillons, par la pornographie dont nous affirmons ne nous être jamais faits les apologistes.

Grâce aux multiples réclamations des détenteurs de billets de la loterie italienne, dont nous nous étions maintes fois fait l'écho, les organisateurs se décidèrent enfin à fixer au 30 juin la date exacte et irrévocable du tirage.

Mais il paraît — et cela crée un précédent en la matière — que le jour du tirage d'une loterie doit être férié, et c'est pour cela que ce ne sera qu'après-demain dimanche que les gagnants verront leurs numéros sortir.

Espérons seulement que les calendes grecques n'aient rien à voir en cela.

M. Allegro, vice-président de la Municipalité de Béja, vient d'avoir l'immense chagrin de perdre son jeune fils Louis, âgé de 19 ans, interprète à la chefferie du génie de Bizerte, dans des circonstances particulièrement douloureuses.

Le malheureux jeune homme s'est noyé à Bizerte, par suite d'une imprudence fatale.

Nous présentons à sa famille éplorée la part que nous prenons à sa légitime tristesse.

Grand Festival

La fête de la société la *Chorale*, dont nous parlions dans notre dernier numéro, aura lieu à la Halle aux Grains dimanche prochain, 5 juillet.

Le programme de cette fête, qui sera publié en temps opportun, nous lui font prédire le plus légitime des succès.

Puisque nous parlons de la *Chorale*, annonçons qu'elle prendra part, le 15 août prochain, au grand tournoi musical qui se tiendra à Grenoble.

A la Ville de Sfax

11 bis, rue d'Allemagne — TUNIS
HUILE D'OLIVE PURE EXTRA SUPÉRIEURE
LIMBERI NICOLI
 de la Maison CARMELO AVVOCATO et Fils de SFAX
 Marque A A et C.

Huile d'olive ex. s ^e fr. 1 40	d ^e	fine..... 1 10
d ^e super... 1 20	d ^e	de mi fine 1 00
	d ^e	ordinaire 0 90

Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges
 Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix
 toujours en magasin
 Expédition de colis-postaux pour la France et l'Etranger

Moissonneuses, Lièuses, Faucheuses,
RATEAUX
MAC CORMICK
 LES MEILLEURES MACHINES DU MONDE
1^{er} GRAND PRIX-PARIS 1900 LA PLUS HAUTE RECOMPENSE
Maison R. WALLUT & C^{ie}
 38 Premiers Prix sur 30 Concours officiels en 1888, 1899, 1900, 1901, 1902
 26, Rue du Portugal, — TUNIS

FICELLE MAC CORMICK, PURE MANILLE
GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE
A LA LUNE
MAISON FRANÇAISE
 PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES
 Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats, Gâteaux
 sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.
TUNIS-20, RUE D'ITALIE-TUNIS

Banque de Tunisie
 Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs
 Siège Social à Tunis

OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ
 Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

Aux Armes de Saint-Etienne
 23, rue Al-Djazira — TUNIS
Veuve C. BOURY
 Armes de chasse et de tir. Articles de chasse
 BICYCLETTES des premières fabriques françaises
 Appareils de pesage de tous systèmes
 Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balance
 DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

COMPAGNIE ALGÉRIENNE
 Société Anonyme; Capital 25.000.000 entièrement versés
 Succursale de Tunis, Avenue de France

Escompte et recouvrement du papier de commerce sur la France, l'Etranger, l'Algérie et la Tunisie.
 Emission de Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays;
 Ordres de Bourse, — Encaissement de tous coupons.
 Dépôts à Vue et à échéance fixe —
 Bons de Caisse au porteur ou à ordre et à 3 ans rapportant de 3 à 4 %
 Mandats de coupons semestriels (net des impôts actuels.)
 Avances sur Titres et sur Marchandises. — Ouvertures de Crédits hypothécaires. —
 Location de Coffres forts et de compartiments au mois, au trimestre, au semestre ou à l'année.

Maison Paonessa, Artificier
 22, Avenue de la Marine, TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
 Entreprise générale de fêtes publiques et privées
 Vente et location d'illuminations et de décorations
 Drapeaux et tentures de toutes nationalités
 Ballons, Lanternes vénitiennes, Verres de toutes couleurs,
 Pains d^e stéarine, etc., etc.
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

PARFUMS RÉGENCE
 Spécialité d'eau de fleurs d'orange
MURDOR & LONGUASSERRE, Parfumeurs-Distillateurs
A NABEUL (Tunisie)
 Demandez **Le Bouquet des Beys**
 dans tous les grands magasins pour la toilette et le mouchoir

ENTREPOT GÉNÉRAL
DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION
G. GUERRIERA ET SAUCAZ
 Portland, du Villard et du Sappey de Grenoble
 Bureaux et entrepôts : 24, rue de Portugal.

DOMAINE DE POTINVILLE
P. POTIN, propriétaire
CHAUX HYDRAULIQUE
et Ciments
 VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

MAISON DESPEROUX
 FONDÉE EN 1888
 à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba
FOURS A FEU CONTINU
Chaux hydraulique, Chaux en pierre
PLATRE
 — « Pierre à bâtir et Pierre de taille » —
BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE
 Briques plates et creuses. Pavés et dalles
 Pour les commandes s'adresser 12 Avenue de Carthage, et à nos usines à El-Afrane, banlieue de Tunis.

Société Tunisienne d'Approvisionnement
 22, Rue d'Italie, TUNIS
 Prix fixes marqués en chiffres connus

Expédition franco d'emballage et de port, à partir de 50 fr. sur tout le réseau du Bône Guelma. Conditions spéciales pour MM. les Officiers, Fonctionnaires et Employés d'administrations.

Nota — Le 2 de chaque mois, la Société désigne une des journées de mois précédent, pour laquelle les achats faits dans son magasin sont remboursés EN ESPÈCES contre remise des bulletins de caisse correspondants.

MAISON MODÈLE
 Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis.
 Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE
 POUR HOMMES ET ENFANTS
 Atelier spécial pour le **COSTUME TAILLEUR DAMES**
 Coupeurs des Premières Maisons de Paris
 Chemiserie-Bonneterie

DÉPÔT DES USINES TORRILHON* et C^{ie}
 DE CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour puits, p. g. arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements imperméables. Le touriste pour bicyclette (breveté p. g. g. breveté). remblayant avantageusement le pneumatique.
 S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation
 Siège social, 7, rue de la République, Marseille
 Agence de Tunis

Services réguliers entre le Langouan, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte

Transport des passagers et des marchandises

Le vapeur français *Ville-de-Naples*, sup. Tull, partira de Marseille tous les samedis pour Tunis direct, et repartira pour Marseille direct tous les mardis à midi.

Prix des passages : 1^{er} classe, 50 fr. ; 2^e 25 fr. ; pont, 11 fr.

Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux

Pour fret, passages et renseignements s'adresse à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

Eaux Minérales Naturelles Froides
D'AIN-GARCI
 Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE | **SOURCE PASTEL &**
 Très peu gazeuse | Gazeuse

Dépôts à Tunis :
 chez les principaux Pharmaciens, Dépositaires, Epiciers et distributeurs d'eau minérales

Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pastel, que l'on désire.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE
 C^{ie} TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis
 Service régulier à grands vitesses entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et à Maroc. Transport des passagers, des marchandises

ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.
 — A MARSEILLE, tous les mercredis à 5 h. 15 du matin.
 — DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.
 — DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 45 m.
 — DE LA CÔTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse, tous les samedis à 9 h. 30 s.
 — A MARSEILLE, tous les samedis, à 5 h. du matin.

DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.
 — DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à midi.
 — DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.
 — DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA CÔTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.
 — DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à midi.
 — DE TUNIS POUR LA CÔTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 7 heures du soir.
 — DE MARSEILLE POUR BIZERTE, TUNIS et PALERME, tous les samedis, à 8 h. du s.

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
 L'Agent principal, J.-B. PÉDAROUX

Ancienne Maison AYMARD et THOMAS
Société des Ateliers de Constructions Métalliques
J. BERTRAND & C^{ie}
 TUNIS — Avenue de Carthage — TUNIS

Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples
 Installation d'usine
 Norias, pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène
 Captage, élévation et distribution d'eau
 Appareils de sondage
 Installations électriques : éclairage et transport de force
 Fers, Fontes et Métaux

FOURNITURES POUR USINES ET EXPLOITATIONS AGRICOLES
 Fonderie de fer et de bronze
 Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

GRANDE BOULANGERIE ET PÂTISSERIE
ANGLAISE ET VIENNOISE
 TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8, — TUNIS
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie

Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwichs, noir et blanc
 Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café
Pâtisserie de premier ordre

Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals
 Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la **Grande Glutinerie SAINT-LOUIS** de Marseille.

ON PORTE A DOMICILE
 Succursale à SOUSSE, angle des rues du Marché et Villedon

"L'AERMOTOR"
 EN ALIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
 Agent Général : P. LECLERCQ
 11, Rue Es-Sadikia — Tunis

BOIS DE CHAUFFAGE
 Charbon de bois, tout et en briquettes
 A. MILLITTE
 Magasins : rue du Maroc, ancien Fondouk au Charbon, TUNIS

Maison Th. Pilter
 DE PARIS
 Succursale 19, rue de Portugal, Tunis — J. BISMUTH, direct.

Matériel Agricole
 Charrues, Herbes, Appareils de battage, Moissonneuses-lièuses
 Faucheuses, Rateaux à cheval, Presses à fourrages
 Compresseurs, Hachepaille, Coupe-racines, Coupeaux à foin
 Grillages galvanisés, Ronces artificielles, Fourches américaines

Appareils de Laiterie
 Ecrémuses, centrifuges, Barattes, Pots à lait, etc.

Instruments Viticoles
 Pressoirs, Fûts, Brasstres, Pompes à bras, à vapeur, centrifuges et à manège, à sautoir et à chapelets
 Réfrigérants Gallibaud

Matériel pour Entrepreneurs, Appareils de pesage
 Moulins à vent, tout acier "Samson" Charrues "Oliver",

F. Cangialosi
 Entrepreneur de Travaux d'Asphalte
 RUE DE GRECE TUNIS
TRAVAUX
 pour terrasses, trottoirs, chaussées
 écuries et remises
 Système Breveté s. g. d. g.
 Récompensé à l'Exposition Universelle de Paris 1900

SUPPRESSION DES POMPES
 et des Puits ouverts

Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le

Dessus de Puits de sécurité
 qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement. Système breveté, hors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau et à n'importe quel diamètre.

Prix : **150 fr** paiement après satisfaction

Envoyé franco du catalogue. S'adresser à MM. L. JONET et C^{ie}, 10, Boulevard de la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES
 fonctionnant à 100 mètres de profondeur
 Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs

Ville de PARIS, Exposition de 1900
 Membre du Jury, Hors Concours
 On demande **DES REPRESENTANTS**

Comptoir National d'Escompte de Paris
 Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés

Agences de Tunisie : TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABÈS

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de tire souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES
 A vue, 2% - jusqu'à 15 mois 2 1/2% - de 15 mois à 2 ans 2 1/2% - au delà ans 3%.

LOCATION DE COFFRES-FORTS
 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.
 Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et d'incendie.
 Location de compartiments à partir de Cinq Francs par mois

Crédit Foncier & Agricole d'Algérie
 Société anonyme. Capital : 30 millions
 Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia
 Agences à Sousse et Bizerte

Opérations de Banque. — Escompte. — Recouvrements. — Ordres de Bourse. — Avances sur Titres et sur Marchandises
 Gardes de Titres. — Paiement des coupons. — Paiements Télégraphiques. — Chèques et Lettres de crédits sur tous pays
 — Location de Coffres forts. —
 Changes de monnaies étrangères. —
 Dépôts de fonds à échéance fixe 1 an 3% — 2 à 3 ans 3 1/2% — 4 ans 4%.

Dépôts à Vue : 2%.

Outillage Agricole & Industriel
BENEDITE & DIDI
 28, rue Es-Sadikia (près la gare française)

CHARRUES DE TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS
 DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX
 et tout le nécessaire pour la campagne des labours
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS
 Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences
 — culturelles de la Tunisie
Demandez le Catalogue Automne 1902

AGENCE DANA
 9, Rue Es-Sadikia, 9 — Tunis

Camionnage
 aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels
 ET VLE-VERSA
 Par colis ordinaire 0, 50
 par petits Colis 0, 25

Expéditions par grande et petite Vitesse
 Embarquements - Débarquements
 Opérations de douane

LA MÉNAGÈRE

Société coopérative de consommation, 7, rue Léon Roches, Tunis

BAZAR GENERAL DE L'ALIMENTATION

Boucherie, Boulangerie, Epicerie, Charcuterie, Volaille et Gibier, Laitage Légumes frais, Vins et Liqueurs, etc.

Art. 2 des Statuts. — La Société a pour objet de mettre à la disposition de ses membres et du public en général tous les objets nécessaires à leur consommation, dans les meilleures conditions possibles de prix et de qualité.

AVIS IMPORTANT. — Le 2 chaque mois, la Société désigne une des journées du mois précédent pour laquelle les achats faits dans ses magasins sont remboursés « en espèces » contre remise des bulletins de caisse correspondants.

aigles, un aiglon, une chouette et un oiseau sans nom ;
3° Que les dits volatiles ne dégagent pas d'odeur ;
4° Qu'il les nourrit de viandes très fraîches ;
5° Que les dits animaux appartiennent, non à lui en propre, mais à M. Spatz, son patron.
Ce dont acte.

BÉJA

Nos amis de cette localité nous prient de féliciter, en leur nom unanime, M. Berger, leur nouveau commissaire de police.

Vigilant et soucieux des intérêts de ses administrés, M. Berger s'occupe activement de toutes les questions touchant à l'hygiène publique de Béja ; il fait très régulièrement nettoyer par les prisonniers, les rues servant de temps immémorial au dépôt des immondices, et a fait débarrasser les routes de la broussaille et des souches qui les encombraient.

Il y a à peine deux jours, il prenait encore un arrêté enjoignant aux habitants de blanchir leurs façades.

Eh un mot, les habitants de Béja ont là un commissaire modèle, dont nous les félicitons.

SERVICE IMMOBILIER

De la " Petite Tunisie " Succursales Bizerte, Sousse, Sfax et Gabès

Sous cette rubrique, nous publions les opérations de toute nature : Vente et achat de terrains, Immeubles Propriétés, Fonds de Commerce. Prêts hypothécaires, etc., à condition que ces affaires nous soient confiées exclusivement.

A VENDRE melk ou enzel, 340 hectares immatriculés et construits, eau, aux environs de la Mohammedia.

240 HECTARES de terrain immatriculés aux environs de Ferryville. TERRAIN melk, 200 hectares, source, jardin, arbres fruitiers, proche gare Ain-Relal (région Mateur).

160 HECTARES de terrain melk. Sources, terrain de premier choix, proche gare Bou-Amida-Fahs.

A VENDRE une propriété à 8 k. de Tunis, immatriculée 12 hect. de vignes de 7 à 10 ans. Arbres fruitiers, construction, puits. Enzel 109 fr. Prix : 14.000 francs.

A PLACER de suite 100.000 francs en totalité ou par fractions sur propriétés urbaines et rurales immatriculées ou non.

JARDINS d'agrément bien situés à vendre de suite.

— Capitaux à avancer sur récoltes et sur vendanges.

A VENDRE melk ou enzel diverses propriétés rurales avec bâtisses et eaux dans un rayon de 14 à 25 km. de Tunis.

— On achèterait des Rentes d'Enzel perpétuelles ou rachetables sur immeubles de rapport et bonnes garanties.

VILLA avec jardin à vendre à St-Germain. Prix 1600 francs.

— A vendre melk ou Enzel des terrains à bâtir dans Tunis.

— Messieurs les propriétaires qui auraient à nous faire des demandes d'emprunt sont certains de recevoir à bref délai une solution et sont assurés de notre discrétion.

— A VENDRE plusieurs immeubles rapportants 8 à 10 0/0.

Indépendamment des affaires indiquées ci-dessus, on trouve dans les répertoires de notre agence une liste des plus complètes mise à la disposition des clients.

— Pour tous renseignements s'adresser à VICTOR TIMSIT AINÉ directeur du service immobilier de la Petite Tunisie — Bureaux ouverts de 8 heures à midi et de 2 à 5 heures ; jours fériés exceptés.

Rue Hannon, N° 2, Tunis.

Maladies des Yeux

La consultation privée du Docteur Cuénod a lieu maintenant, dans le nouveau cabinet de consultations particulières de sa clinique (1, rue Zarkoun), les lundi, mercredi et vendredi, de 3 h. 1/2 à 5 h. de l'après-midi.

L'OXYGÉNÉE CUSENIER

est la seule ABSINJHE consommée par les gourmets et recommandée par les Hygiénistes.

Cabanon à vendre à Saint Germain 3 pièces, cuisine, véranda, avec 1000 mètres de terrain complanté d'arbres fruitiers, vigne. S'adresser au bureau du Journal.

Agence ROMY

4, rue d'Alger — TUNIS

TRANSIT & COMMISSION

Embarquement et Débarquement
TRANSFERTS ET DEMENAGEMENTS
Avances sur marchandises

Demandez dans les Établissements

L'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

A LOUER

présentement, ensemble ou séparément, les locaux précédemment occupés par la Compagnie Algérienne.

S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

Société Française

DES CHAUX ET CEMENTS

Du Bou-Kournine (Hamam-Lif)

A. BELLINO et Cie

Vente au détail

TUNIS — 14, Rue de Grèce — TUNIS

ÉTABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE

11, Avenue de France

TUNIS

Grand Restaurant du Chianti
Service à la Carte
TUNIS
11, Avenue de France

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au Coaltar saponiné Le Beuf pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage nalier.

Se défier des contrefaçons
Dépôt : Pharmacie NEE

Engrais organique riche, pour la culture maraichère et la viticulture prêt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur.

S'adresser à l'entrepôt du Domaine POTIN, avenue de Carthage à Tnnis.

BAZAR de la VILLE

Michel BOCCARA

17, avenue de France — TUNIS

MAISON D'ARTICLES DE PARIS
BIJOUTERIE
Jouets. Parfumerie. Articles de ménage
SPÉCIALITÉ DE TOUTS ARTICLES A 12 SOUS
Fournitures pour colporteurs
et marchands forains
GROS & DETAIL

Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n° 2.

Traite en spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

OMEGA

Montre de Précision
OR, ARGENT, ACIER, NICKEL
Paris 1889
Hors concours Membre du Jury
Genève 1896
Médaille d'Or
Bruxelles 1897
GRAND PRIX

Grand Assortiment de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France — TUNIS

MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des 13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait



LE MONDE

1^{re} Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie
SIÈGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, Passage de Paris, 5, (par l'avenue de Paris).

Agences Régionales : M. Lalou HACCOUN à Bizerte ; CHEZ et DANINOS à Sousse ; César BONAVITA à Stax ; Léon HANOUN à Souk-el-Arba ; F.SROUSI à Nabeul ; Is. SAADA à Gabès.

GRAND CAFE BELLEVUE

C. Ferrandier de Marseille, Propriétaire
Avenue de la Marine, 57 — TUNIS
Établissement de 1^{er} Ordre Éclairé à l'électricité

BILLARD

Consommations de premier choix

Liqueurs de marque

Salon réservé pour réunions

Établissements OROSDI-BACK

Société Anonyme au Capital de 10.000.000 de francs. — Siège social à Paris, 14, rue de Londres

Succursale à BIZERTE

Rue Es-Sadikia et rue d'Allemagne - TUNIS

Succursale à BIZERTE

AUJOURD'HUI ET JOURS SUIVANTS

Continuation de la

G^{de} Mise en Vente des Occasions et Soldes de Fin de Saison

NOTA. — Du 1^{er} juillet au 13 septembre, les Magasins seront fermés le Dimanche toute la journée.

Exigez de vos fournisseurs en faisant vos achats les

TIMBRES GRATUITS DE COMMERCE

vous donnant droit à de magnifiques primes

ENTRÉE LIBRE

16, rue d'Espagne

ANCIENNEMENT 5, RUE D'ITALIE, TUNIS

La Chorale fait honneur à la Tunisie, car voici neuf fois déjà qu'elle triomphe aux concours auxquels elle s'est présentée. Aussi, l'en félicitons-nous chaudement.

Qu'elle continue.

La publication du bulletin de l'Association des Colons de la Région de Tébourba, continue très régulièrement.

Le numéro 6, qui vient de paraître, contient, entre autres, le compte-rendu très détaillé de la 45^e réunion de ce groupement, pendant laquelle plusieurs questions, intéressant la région, ont été abordées.

M. Ghez, le sympathique directeur des Grands Etablissements Orosdi-Back vient d'être promu au grade d'officier du Nichan-Iftikhar.

Nous adressons à M. Ghez nos plus cordiales félicitations.

Le mariage de M. Clément Chemla, de la maison Chemla frères, avec Mademoiselle Pia Pariente sera célébré le 9 juillet prochain, dans la grande salle de la *Juvenes Carthaginis*.

Nous prions les futurs conjoints d'agréer nos sincères vœux de bonheur.

Quand donc se décidera-t-on à transformer en square, le fameux jardin dit « du Consulat d'Espagne » ?

Voilà des années et des années que le procès traîne devant toutes sortes de tribunaux, et le public, le plus intéressé en la chose, ne voit, comme sœur Anne, rien venir.

Actuellement, ce jardin, qui n'a de jardin que le nom, entouré de quatre murs en ruine, et d'une grâce douteuse, sert de fondouk aux arabiers.

On nous dit que ce terrain appartiendrait à M. le Consul Général d'Espagne ; auquel cas nous l'en félicitons, mais ne pourrait-il en faire un cadeau royal à la Ville ? Tous les habitants de Tunis lui en seraient reconnaissants et le nom de « square d'Espagne » sera sans doute donné au jardin public qui sera édifié sur cet emplacement.

Mardi matin, un cortège nombreux accompagnait à sa dernière demeure une artiste italienne, Louise Tovagliari, bien connue et estimée à Tunis, où elle jouait, il y a encore deux ans, avec la troupe Sabatelli.

La malheureuse, après avoir connu le triomphe mérité par son jeu impeccable et son tempérament de véritable artiste, est morte tristement à l'hôpital italien, suivant de près sa fille, décédée il y a peu de temps.

La pauvre artiste avait à peine trente ans.

La Tunisie est-elle ou n'est-elle pas terre française ?

Si oui, pourquoi les timbres-postes et les monnaies tunisiennes ne portent-ils que la simple mention de : *Régence de Tunis*, non accompagnée de celle : « Protectorat Français » ou bien : « République Française. »

C'est un oubli qu'il importe, selon nous, de tâcher de réparer le plus tôt possible. Justement, on va procéder, ces jours-ci, à la frappe de nouvelles pièces de monnaie au chiffre du bey actuel. Que ne profite-t-on de l'occasion ?

Voici une maladie nouvelle. Les médecins lui ont donné un nom à peu près harmonieux.

C'est la « myalgie ».

La myalgie frappe exclusivement les personnes qui manient l'argent et les billets de banque.

Nous la souhaiterions à nos lecteurs, si nous ne savions que les

caissiers et les garçons de recette, par exemple, comptent chaque jour des sommes considérables sans qu'il leur reste entre les mains autre chose que la myalgie.

L'étude du budget, dans les bureaux du Palais-Bourbon, d'ordinaire si aride, peut donner lieu parfois à de piquants aperçus.

C'est ainsi qu'à la dernière réunion du 5^e bureau, à propos du chapitre des pensions civiles, l'un des représentants de l'Algérie, notre éminent ami, M. Gaston Thomson a raconté l'histoire d'une rente qui, actuellement encore, était servie par l'Etat aux très vagues Fériériers d'un homme qui avait été tué : u cours d'une chasse, sous Louis XVIII.

Il y a donc une jolie pièce de quatre-vingt ans que les contribuables paient régulièrement ce coup de feu malencouteux.

Espérons que les équilibristes du budget tunisien ne feront jamais d'aussi suggestives découvertes dans les coins de notre maquis financier.

L'Argus de la Presse, après avoir publié une étude sur les Artistes de la « Société Nationale des Beaux-Arts » vient d'éditer un second compte-rendu des Salons de la « Société des Artistes Français », 1903, sous la signature de Marc Joël ; c'est un travail qui dénote de l'observation et du goût.

NOUVELLES A LA MAIN

En plein catéchisme, le jeune Mille, oubliant soudain la Vierge et sa progéniture, s'écrie :

— Dis donc, M'sieu le curé, est-ce que les bœufs vont à l'Eglise ?

— Non, mon enfant !

— Et savez-vous pourquoi, M'sieu le curé ?

— ???...

— Eh, bien, moi, je sais. C'est parce qu'ils ne sont pas des œufs !

Le sultan avait, paraît-il, fait trancher des dépêches européennes, tout ce qui avait trait au drame de Belgrade.

Le public, en Turquie, est furieux de ces coupures.

— Qu'est-ce que diront donc les ennuques ?

Un vice nouveau

Nous lisons dans le *Supplément Illustré du Petit Journal*, que nous reproduisons textuellement :

Un vice épouvantable, spécial, jusqu'à ces dernières années, aux peuples et aux habitants de l'Extrême-Orient, tend de plus en plus, à se répandre en France où nous n'avions cependant guère besoin de cette nouvelle calamité. Il est important de le signaler à l'opinion publique et d'en montrer hautement le danger.

Ce vice, dangereux pour la santé physique, morale et intellectuelle de notre race, a été importé en France par quelques fonctionnaires coloniaux, qui l'ont pris à leurs administrés.

Pour occuper leur trop nombreux loisirs dans les postes lointains, ils ont pris peu à peu, par désœuvrement, l'habitude d'entrer dans ces repaires immenses où s'absorbent en fumée la folie et la mort.

Comme les Chinois ou les Annamites, nos compatriotes ont pris goût au plaisir de tremper la longue aiguille dans le poison qui, chauffé doucement au feu de la petite lampe, se dépose ensuite dans la pipe et s'aspire en une bouffée, procurant une extase d'une idéalité contestable, mais d'un danger certain.

Dans les intervalles de lucidité, on voit les victimes de l'opium se trainer, le regard vague, éteint, la peau jaunâtre, comme séchée et collée aux pommettes des joues.

L'heure du congé ayant sonné, on a espéré que le retour en France arrêterait l'œuvre du poison.

Erreur ! l'habitude est invétérée.

Notre vieille race, déjà si affaiblie, avait bien besoin de ce vice nouveau !

L'exode

Tous les ans, à pareille époque les journaux se lamentent sur le

départ continu de nos compatriotes pour la France et l'Europe, où ils se terrent pendant quatre mois de l'été, dans quelque trou pas cher.

Que de fois ne s'est-on pas désolé de l'énorme perte sèche que cause à la Tunisie cet exode annuel ? Mais en pure perte.

C'est une telle habitude prise, par les Tunisiens qui le peuvent, d'aller passer une partie de l'été sur le continent, que ceux qui ne quittent pas le rivage où certains devoirs les attachent, semblent de malheureux déshérités.

Nous ne sommes pas du tout de l'avis de ceux qui prétendent que l'on doit s'attacher à la Tunisie au point de se condamner à y habiter perpétuellement, hiver comme été.

Ceci est une opinion trop chauvine, louable mais pas pratique, car, pour peu qu'on exerce dans ce pays une profession fatigante, on aimerait passer en France, dans une station estivale quelconque, les journées débilantes des étés Tunisiens.

Ce qui n'empêche pas que certains, qui, vivent de leurs rentes ou d'un travail facile, qui sont bien logés et ont de quoi se payer le luxe d'une villégiature dans la belle Tunisie, peuvent très bien se dispenser d'aller passer l'été en France, surtout si aucun lien de famille ne les y attache. Et cela arrive, puisqu'à notre connaissance certains amis tunisiens n'ont pas revu la métropole depuis quinze ou vingt ans, et ne s'en portent pas plus mal.

Nous ne nous occuperons d'ailleurs pas de ceux-là, mais bien plutôt de ces fonctionnaires, dont l'intensité du travail est en rapport inverse de leur situation hiérarchique. Car c'est un fait curieux, mais connu, que plus une fonction est supérieure, moins elle est utile puisque celui qui la remplit peut si facilement la laisser, et trouve sur le paquebot qui le ramène en France, un passage aussi gratuit que confortable.

Mais sans dénigrer ce droit aux grosses primes, nous rappellerons avec M. Paul Martel, notre excellent confrère du *Petit Océan*, qu'il y a une foule d'humbles, de petits, écrasés par des charges très lourdes, anémiés par un séjour constant dans des postes malsains qui, plus que les hauts galonnés, ont grand besoin d'aller se refaire dans un milieu félicifiant au physique, réconfortant au moral.

C'est malheureusement pour ceux-là que les passages gratuits s'obtiennent le plus difficilement.

Prenons les instituteurs. Tous ceux qui connaissent ces humbles pionniers de civilisation, savent quelle existence de dévouement est la leur, et combien ils se dépensent dans un ingrat labeur.

Au bout de quelques années, un grand nombre de ces malheureux professionnels sont atteints de maladies des voies respiratoires extrêmement longues à guérir, quand elles guérissent. Les bronches sont fatiguées, le larynx est pris, souvent les poumons sont atteints et la santé est perdue.

On traîne, on va aux eaux, à Cauterets, à Luchon, quand on en a le moyen, on suit un régime, mais ce n'est plus la belle santé qu'on avait en sortant de l'Ecole Normale et qu'un surmenage excessif et inévitable, dans ce pays prolifique, a vite épuisé.

Eh bien ! c'est pour ces braves gens, à qui nous confions nos enfants, sachant qu'ils sont dignes de cette tâche, que nous réclamons le passage gratuit le plus souvent possible, plus souvent que pour les hauts fonctionnaires qui peuvent se le payer bien plus facilement qu'un pauvre maître d'école. Nous le réclamons, aussi, ce passage gratuit, pour une foule de pe-

tils employés qui végètent dans les trous malsains ou surechauffés du Sud ou de la plaine.

Ceux-là aussi ont bien besoin de se refaire, anémiés par un climat contre lequel ils n'ont pour lutter, ni les bains de mer, ni la nourriture variée du littoral, ni la glace qui donne pendant un instant une illusion de fraîcheur.

Dans ces centres dont le nom seul est un épouvantail, la vie est un supplice pendant quatre grands mois de l'année au moins.

Qu'on permette donc à ces braves serviteurs de l'Etat, retenus là par un service obscur mais utile, d'aller se retremper de temps en temps dans la mère-patrie.

Il faudrait même qu'ils puissent y trouver asile dans des sanatoria organisés à leur intention, mais nous n'osons pas en demander autant.

Pour le moment, nous insistons pour que passages de 2^e et de 3^e classe soient largement accordés aux petits fonctionnaires qui en ont besoin.

Ce sont les moins coûteux, vraisemblablement les plus utiles, et ceux qui atteignent le plus sûrement le résultat qu'on doit désirer : permettre aux Tunisiens fatigués par la chaleur d'aller refaire leur santé dans un climat réconfortant.

Les Tribunaux Répressifs

Devant la Commission. — Adoption de résolutions

Ayant eu à maintes reprises à parler des Tribunaux Répressifs que nous envions à nos voisins d'Algérie, nous croyons bon de reproduire le résumé des travaux de la Commission nommée à l'effet d'en modifier le mode de fonctionnement :

Cette Commission a adopté le 28 juin les résolutions suivantes :

1. Le prévenu aura toujours en droit de se faire assister par un conseil :

2. Si ce conseil est avocat ou avoué, il pourra librement communiquer avec lui lors de son arrestation :

3. A défaut d'avocat ou d'avoué résidant au siège du Tribunal répressif, l'inculpé pourra être assisté d'un oukil, qui sera assimilé à un avocat :

4. Lors de son premier interrogatoire, il doit être donné à l'inculpé avis de ses droits, au point de vue de sa défense :

5. A l'audience, l'assistance par une autre personne qu'un avocat, un avoué ou un oukil est subordonnée à l'autorisation du président du Tribunal répressif :

6. Pendant le cours de la procédure, il ne peut y avoir, pour l'inculpé, interdiction de communiquer avec l'avocat, l'avoué ou l'oukil choisi :

7. Le Ministère public peut, à tout moment, donner main-levée d'un mandat de dépôt qu'il a décerné : en cas de refus de sa part, l'inculpé peut se pourvoir contre cette décision devant le président du Tribunal répressif :

8. Dans toutes les affaires où le prévenu sera entendu par le Ministère public, celui-ci le fera citer à l'audience à la fois verbalement et par une cédule directement remise : il en sera fait mention au procès-verbal :

9. Si le prévenu n'a pas comparu devant le Ministère public, la citation lui sera donnée par un agent assermenté, qui constatera sur l'original à qui elle a été remise :

10. Le prévenu qui, cité personnellement, ne comparait pas, ne pourra faire opposition au jugement de défaut qu'autant qu'il justifiera avoir été mis dans l'impossibilité de se présenter :

11. Dans tous les autres cas, il aura droit à l'opposition déterminée par le Code d'instruction criminelle, à moins qu'il n'ait acquiescé au jugement par exécution volontaire :

12. Le Ministère public, agissant comme juge d'instruction, sera assisté d'un greffier :

13. Le greffier de la Justice de paix

remplira les fonctions de greffier près le tribunal répressif :

14. L'officier du Ministère public sera, dans tous les cas, assisté d'un interprète judiciaire ou, à son défaut, d'un interprète qui prètera serment :

15. Il n'est pas dérogé à la formule de serment des témoins.

INFORMATIONS

L'origine des moustaches

Elle est toute religieuse. La mode de porter des moustaches, ne vient point comme on pourrait le croire de Hongrie, de Croatie et d'autres pays célèbres par leur citoyens moustachus. Elle vient en ligne droite d'Espagne, où cependant l'on rencontre tant de visages complètement rasés.

En voici l'explication :

Lorsque les Maures eurent envahi la péninsule hispanique, les chrétiens, pour se distinguer des musulmans eurent l'idée de leur abandonner l'usage de porter la barbe entière et de se tailler la leur en lui donnant la forme d'une croix. Ils pensèrent avoir atteint le résultat en conservant une ligne horizontale de poils sous le nez et en laissant croître sous la lèvre inférieure une sorte de bouquet perpendiculaire.

Le port de moustaches eut donc comme on le voit, une origine religieuse puisqu'il servit de signe de ralliement entre coreligionnaires.

A propos de moustaches, rappelons combien le roi Victor Emmanuel II, grand père du roi d'Italie actuel, était fier des siennes. Pour n'en point déranger la savante ordonnance, qui devait demander des préparatifs très longs et des soins extrêmement minutieux, il avait pris l'habitude de manger seul.

Pendant les repas officiels auxquels il était obligé d'assister, il se tenait assis à la place d'honneur, mais les mains appuyées sur la poignée de son sabre placé entre ses jambes et il ne touchait ni à une fourchette, ni à un verre.

Abondance

d'épousailles nuit aux épouses

Une curieuse histoire qui nous vient d'Allemagne.

Il y a, dans le Wurtemberg, un homme qui réclame avec énergie le titre de champion du mariage, auquel il semble, d'ailleurs, avoir tous les droits.

Il a été marié onze fois. Ses trois premières femmes sont mortes après quelques mois de mariage ; les deux suivantes se sont noyées ; deux autres ont été tuées par des avalanches ; une est morte subitement en revenant du bal ; une s'est suicidée ; la dixième a été éventrée par un taureau.

Courageusement, le Wurtembourgeois s'est remarié. Sa onzième femme vient d'être victime d'un accident de chemin de fer, qui lui a coûté un bras et une jambe.

Que le brave homme y prenne garde ; on lui accordera sûrement le titre de champion, mais on dira qu'il a le mauvais œil.

Chronique locale et régionale

Les habitants de la rue de Portugal prolongée se plaignent qu'il n'y ait pas une seule borne fontaine dans leurs parages.

Et pourtant, lorsque vient le moment de solder les rôles de contributions, ils ne sont pas du tout oubliés, oh, non !

On opposerait paraît-il à leurs réclamations que la Municipalité n'a pas à placer des bornes sur les terrains des héritiers Fasciotti.

Une telle réponse est spécieuse et l'argument ne tient pas debout.

Volière et non ménagerie

M. Otto Frietberger nous informe, contrairement à ce que nous annonçons dans notre dernier numéro ;

1. Qu'il n'a jamais eu de hyènes, d'ours, ni de reptiles apprivoisés ou non, comme pensionnaires ;

2. Qu'il a en tout et pour tout, deux

AU PETIT GAMBRINUS

BIZERTE

CLÉMENT, Propriétaire
Angles rues Russie et Gibraltar
Glaces et Sorbets

G^{DE} BIÈRE MAXÉVILLE